

# Conseil d'établissement du lycée Jean Renoir

Lundi 11/12/2023 – 18h00 à Giesing



# Ordre du jour

Pour vote

## Désignation du secrétaire adjoint de séance (personnels)

1. **Installation du Conseil et de ses instances pour l'année 23-24**
2. **Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 26/09/2023**
3. **Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement**
4. **Vie de l'établissement / Finances**
  - a) Présentation des tarifs scolaires 2024-2025
  - b) Présentation de nouveaux tarifs (lunchbox, garderie, reproduction des clés des casiers, restauration, transports)
  - c) Présentation du Budget 2024
  - d) Tableau des voyages et des sorties scolaires à venir
  - e) Bilans financiers des voyages passés
  - f) Dons divers
  - g) Tableau des conventions entre le LJR et ses partenaires
  - h) Mesure de carte scolaire**
5. **Vie de l'établissement / Pédagogie**
  - a) Date des examens et validation des dates des épreuves de CCF en EPS
  - b) Les projets AEFE : semaine des lycée français du monde, année du sport, **le cross solidaire de l'école**, JIJ2024, concours photos
  - c) Stage en classe de seconde
  - d) Agora Monde

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

- a) Poste de chargé de communication du LJR
- b) Label Kita Elysée
- c) Label Umweltschule 2023 et projets 2024  
Le cross solidaire de l'école primaire : bilan
- d) Certificat de Condition d'Exercice
- e) Plan de prévention du harcèlement (actions et formations)
- f) Bilan des portes ouvertes du 18 novembre 2023
- g) Point étape sur le Schutzkonzept
- h) Accueil des élèves de moins de 3 ans : bilan et perspective
- i) Rénovation du Gymnase

## 7. Vie de l'établissement / sécurité

- a) Bilan des exercices de sécurité du 1er trimestre
- b) Mise à jour du PPMS
- c) Missions AEFE et Ambassade**

## 8. Questions diverses

- a) Personnels
- b) Parents
- c) Elèves



## 1. Installation du Conseil et de ses instances pour l'année 23-24

### 1. Installation du Conseil et de ses instances pour l'année 2023-2024 -

- A. Conseil d'Établissement
- B. Conseil d'école
- C. Conseil du 2nd degré
- D. Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- E. Conseil de la vie collégienne (CVC)
- F. Conseil de la vie lycéenne (CVL)
- G. Conseil de discipline
- H. Commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire
- I. Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels
- J. Cellule de formation continue
- K. Conseil pédagogique
- L. Conseil école-collège
- M. Conseil des maîtres
- N. Conseil des maîtres de cycle
- O. Conseil école collègue
- P. La commission éducative

### Autres instances relatives au LJR

- Q. Comité de pilotage du projet d'établissement
- R. Comité de suivi des élèves à besoins particuliers
- S. Caisse de solidarité

## Vote de l'ordre du jour modifié

Pour vote

## Désignation du secrétaire adjoint de séance

### 2. Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 26/09/2023

Lien vers le PV du mardi 26/09/2023 : [CLIQUEZ ICI](#)

Pour vote

### 3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

Pour vote

#### ARTICLE 1

Le règlement intérieur est l'ensemble des règles admises qui favorise le dialogue, régit la vie démocratique, précise les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, organise les travaux en vue d'obtenir une efficacité maximale.

#### ARTICLE 2

Le Conseil d'établissement se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du Chef d'Établissement. Il peut se réunir en séance extraordinaire à la demande du Chef du poste diplomatique ou de son représentant, du Chef d'Établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant droit de vote, sur un ordre du jour précis.

#### ARTICLE 3

Le Chef d'Établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie aux titulaires par courriel : les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires au moins huit jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour. Les documents seront remis en mains propres aux élèves. Toutes questions ne figurant pas au projet initial d'ordre du jour doivent être portées à la connaissance du Chef d'Établissement au moins 72 heures avant la date de la réunion.

#### ARTICLE 4.1 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EN PRÉSENTIEL

Le Conseil d'établissement ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des

membres ayant droit de vote composant le Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'établissement est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

#### ARTICLE 4.2 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EN DISTANCIEL

Lorsque la situation l'impose, les réunions du conseil d'établissement peuvent être tenues par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Dans ce cas, les membres participant à la réunion par ces moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

#### ARTICLE 5

L'ordre du jour, établi par le Chef d'Établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable au moins 72 heures avant la date de la réunion et adopté en début de séance. Le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il ne saurait se substituer à la direction de l'Agence dans les domaines qui lui sont propres. Selon les sujets traités et conformément à la [circulaire n°0732 du 21/06/22](#), le Conseil d'établissement adopte des dispositions ou émet un avis par un vote.

### 3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

#### ARTICLE 6

À chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration, et d'un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves. Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux entités dont relève éventuellement l'établissement. Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante en intégrant, le cas échéant, les éventuelles rectifications ou modifications. Il est affiché dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux

#### ARTICLE 7

Les débats et délibérations du Conseil d'établissement sont organisés dans une réunion de 3h au plus. Passé le temps de 2,5h, il est demandé une prolongation de 30 min qui peut être refusée par la majorité des membres. Dans ce cas ou si à l'issue du temps complémentaire les débats et délibérations ne sont pas terminés, l'assemblée sera interrogée sur les points de l'ordre du jour à reporter au prochain Conseil d'établissement. Si besoin, un Conseil d'établissement extraordinaire est organisé dans les 8 jours.

#### ARTICLE 8

Les membres du Conseil d'établissement sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.

#### ARTICLE 9.1 : VOTES EN PRÉSENTIEL

Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du Conseil. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du Conseil d'établissement.

#### ARTICLE 9.2 : VOTES EN DISTANCIEL

Le registre des présences mentionne la participation par visioconférence

ou par téléconférence des membres du conseil. Le président de séance émerge le registre de présence au nom des personnes qui participent à la séance du conseil d'établissement par visioconférence ou par téléconférence. Le président de séance comptabilise les voix des membres délibérant en séance lors de la téléconférence ou de la visioconférence.

#### ARTICLE 10

Départ/arrivée en cours de séance : les membres du Conseil qui quittent/arrivent en cours de séance sont considérés comme absents/présents lors des votes ultérieurs. Le nombre de votants est alors réduit/augmenté d'autant.

#### ARTICLE 11

Le président doit assurer le bon ordre du déroulement des séances. Il doit en particulier veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité politique. Les interruptions de séances sont accordées par le président, qui en fixe la durée, sur demande de n'importe quel membre du CE. En cas de trouble manifeste, le président pourra suspendre la séance et poursuivre l'ordre du jour lors d'une réunion ultérieure du CE.

#### ARTICLE 12

Les séances du Conseil d'établissement ne sont pas publiques. Le Chef d'Établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile.

#### ARTICLE 13

En début d'année, les membres titulaires et suppléants reçoivent un exemplaire du règlement intérieur du Conseil d'établissement ainsi que la liste des membres du Conseil avec leur fonction.

#### ARTICLE 14

Ce présent règlement intérieur est modifiable au début de chaque année, à la demande de la majorité, ou au cours de l'année scolaire, à la demande des deux tiers de ses membres.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### a) Présentation des tarifs scolaires 2024-2025



En raison du contexte inflationniste, l'établissement, depuis l'exercice budgétaire 2023, s'inscrit dans une trajectoire budgétaire bien établie.

Ainsi, la construction budgétaire a été faite sur la base suivante :

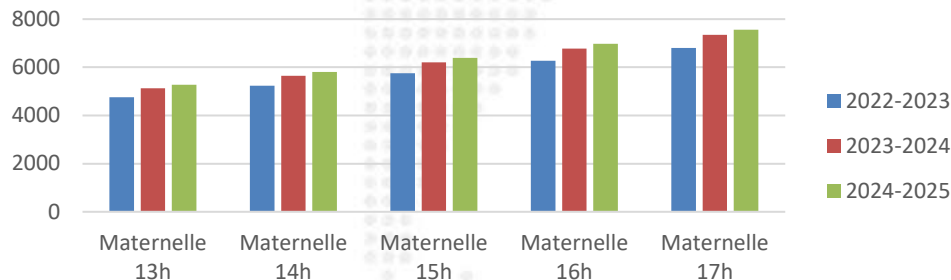
**Droits de première inscription :** maintien des DPI à 800 € pour l'année scolaire 2024-2025

**Pour les droits de scolarité: augmentation en moyenne de 3%**

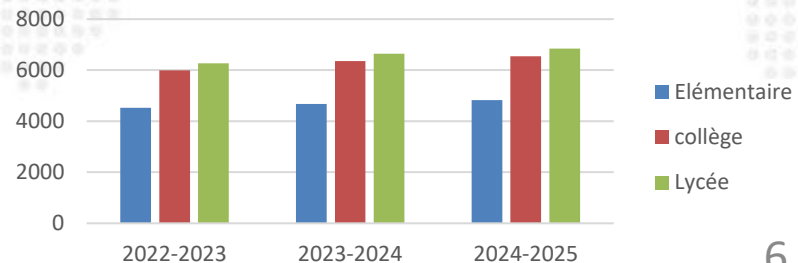
| Droit de scolarité pour l'année 2024-2025 (maternelle) |           |           |           |           |                                   |  |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|--|
|  | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | Augmentation par mois sur 10 mois | % moyen d'augmentation par an depuis 2021-2022 |
| Maternelle 13h   | 4 548 €   | 4 753 €   | 5 130 €   | 5 280 €   | 15 €                              | 3,80 %   |
| Maternelle 14h   | 5 003 €   | 5 228 €   | 5 640 €   | 5 810 €   | 17 €                              | 3,81 %   |
| Maternelle 15h   | 5 504 €   | 5 752 €   | 6 210 €   | 6 395 €   | 18,50 €                           | 3,82 %   |
| Maternelle 16h   | 6 004 €   | 6 274 €   | 6 770 €   | 6 975 €   | 20,50 €                           | 3,82 %   |
| Maternelle 17h   | 6 504 €   | 6 797 €   | 7 340 €   | 7 560 €   | 22 €                              | 3,83 %   |

| Évolution des tarifs depuis l'année scolaire 2022-2023 (hors maternelle) |           |           |           |           |                                   |  |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|--|
|  | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | Augmentation par mois sur 10 mois | % moyen d'augmentation par an depuis 2021-2022 |
| Élémentaire  | 4 257 €   | 4 257€    | 4 680 €   | 4 820 €   | 14 €                              | 3,15 %   |
| Collège  | 5 736 €   | 5 994€    | 6 350 €   | 6 540 €   | 19 €                              | 3,33 %   |
| Lycée  | 5 996 €   | 6 266€    | 6 640 €   | 6 840 €   | 20 €                              | 3,34 %   |

Evolution tarifaire en maternelle



Evolution des tarifs élémentaire, collège, lycée



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation de nouveaux tarifs (lunchbox, garderie, reproduction des clés des casiers, restauration, transports)

Un tarif lunchbox est mis en place à compter du 1er septembre 2024 sur la base de 1 € par jour :

- Pour un enfant inscrit à la lunchbox toute l'année scolaire : **180 €**
- Pour un enfant inscrit uniquement le vendredi toute l'année scolaire à la lunchbox : **36 €**

Prix de renouvellement de la clé casier en cas de perte : **10 €**

Régularisation du prix du trajet transport partiel gré à gré pour intégration au règlement financier 2023-2024 : **700 €**

#### Tarifs pour les trajets en bus pour l'année scolaire 2024-2025

- transport aller-retour (2 trajets par jour) : **1 750 €** contre 1 400 € en 2023-2024
- transport aller ou retour (1 trajet par jour) : **1 250 €** contre 1 000 € en 2023-2024
- transport trajet partiel gré à gré : **875 €** contre 700 € en 2023-2024

Restauration de l'école maternelle et élémentaire en raison de l'augmentation de la TVA en Allemagne sur la restauration de 7% à 19%

| Formule                                  | Tarif annuel 2023-2024 | Tarif facturé à partir du 01/01/2024 → 31/08/2024 | Tarif annuel 2024-2025 |
|--|------------------------|---|------------------------|
| Du lundi au jeudi (lunchbox le vendredi) | 750 €                  | 498 € au lieu de 450 €                            | 890 €                  |
| Du lundi au vendredi                     | 940 €                  | 624 € au lieu de 564 €                            | 1 110 €                |

## 4. Vie de l'établissement / Finances

### c) Présentation du budget 2024

Pour vote

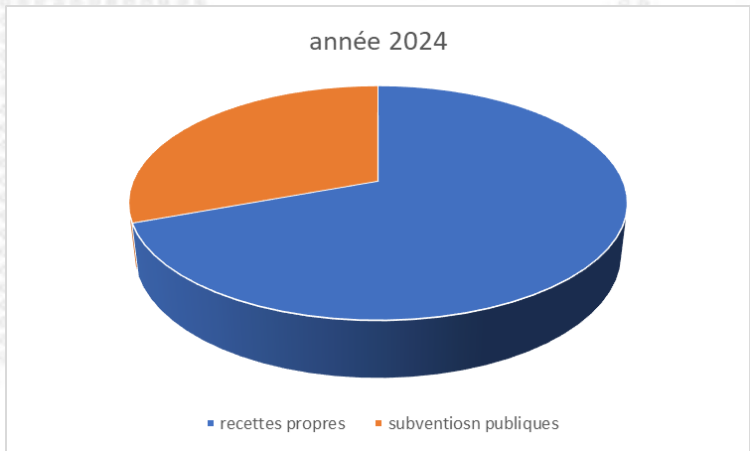


Pour retrouver tout le détail du budget et le rapport budgétaire, [CLIQUEZ ICI](#)

### Recettes

|                                    | 2022                   | 2023                | 2024                | Ecart              |
|------------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| <b>Recettes propres</b>            | 8 374 078.00 €         | 8 492 965 €         | <b>8 603 000 €</b>  | <b>+ 110 035 €</b> |
| <b>Autres financements publics</b> | 3 195 000.00 €         | 3 000 000 €         | <b>3 800 000 €</b>  | <b>+ 800 000 €</b> |
| <b>Recettes globalisées</b>        | <b>11 569 078.00 €</b> | <b>11 492 965 €</b> | <b>12 403 000 €</b> | <b>+ 910 035 €</b> |

|  | REC Budgetées        |
|--|----------------------|
|  | <b>12 403 000,00</b> |
| R_EGD_SCOLARITE / FRAIS DE SCOLARITE                     | 7 280 000,00         |
| R_EGD_DEMI-PENSION / FRAIS DE DEMI-PENSION               | 545 000,00           |
| R_EGD_DRTS-INSCRIPT / DROITS D INSCRIPTION               | 144 000,00           |
| R_EGD_DROITS-EXAMEN / DROITS D EXAMEN                    | 44 000,00            |
| R_EGD_PRDTS-SERVICE / PRODUITS DES SERVICES              | 90 000,00            |
| R_EGD_AUTRES-PRDTS / AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES | 500 000,00           |
| R_EGD_SUB-PUBLIQUES / SUBVENTIONS PUBLIQUES              | 3 800 000,00         |
| <b>Totaux</b>  | <b>12 403 000,00</b> |





## 4. Vie de l'établissement / Finances

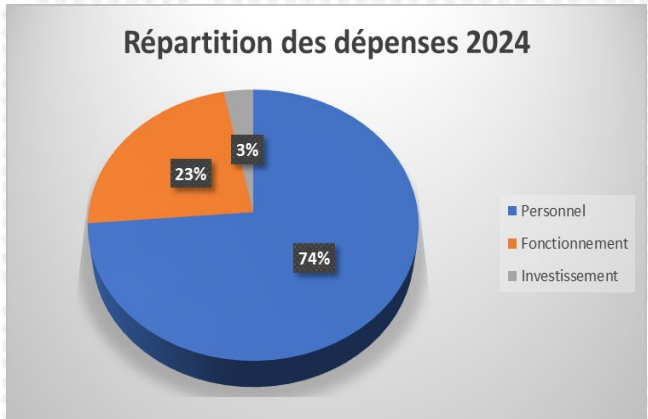
### c) Présentation du budget 2024

Pour vote



#### Dépenses

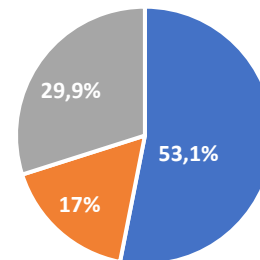
|                            | 2022                   | 2023                | 2024                | Ecart                |
|----------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| <b>Personnel (AE)</b>      | 8 567 499.04 €         | 8 797 750 €         | <b>9 250 800 €</b>  | <b>+ 453 050 €</b>   |
| <b>Fonctionnement (AE)</b> | 3 053 500.00 €         | 2 822 200 €         | <b>2 907 000 €</b>  | <b>+ 84 800 €</b>    |
| <b>Investissement (AE)</b> | 1 075 000.00 €         | 4 945 000 €         | <b>395 000 €</b>    | <b>- 4 550 000 €</b> |
| <b>Total</b>               | <b>12 695 999.04 €</b> | <b>16 564 950 €</b> | <b>12 552 800 €</b> | <b>- 4 012 150 €</b> |



À l'issue des différentes réunions de dialogue social avec les représentants des personnels, il est proposé pour l'année 2024 :

- Une prime de 350 € pour chaque personnel exerçant à temps plein dans son corps de métier pour les personnels présents du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Cette prime sera versée sur la paie de décembre 2024.
- Pour tous les personnels positionnés dans des grilles, une augmentation des salaires de 2,5% est proposée. Cette augmentation ne s'applique pas aux personnels positionnés dans des grilles spécifiques qui sont régies par des dispositions spécifiques qui s'imposent au LJR.
- L'établissement propose également d'augmenter les exonérations aux frais de scolarité de ses personnels et des DPI. Ainsi, les personnels travaillant avec une quotité de travail de 100% bénéficieront désormais d'une exonération des droits de scolarité et des droits de première inscription de 65%. Pour les autres tranches, les dispositions actuelles restent inchangées.

Pour rappel et comparaison  
 Répartition des dépenses  
 Tout établissement confondu  
 Année 2023



■ Personnel   ■ fonctionnement   ■ investissement

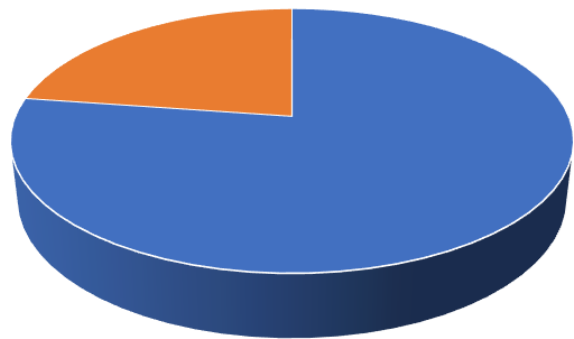
## 4. Vie de l'établissement / Finances

### c) Présentation du budget 2024

Pour vote

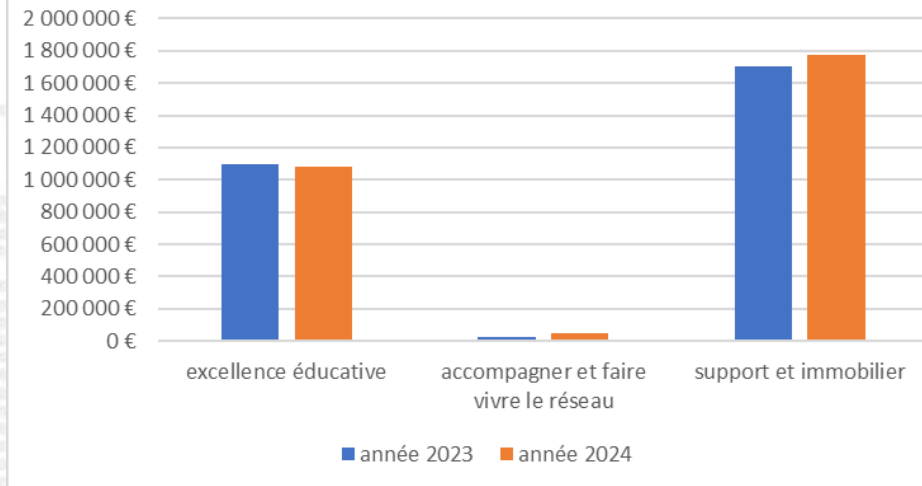


Année 2024



■ Lycée Jean Renoir ■ Etablissements franco allemands

Répartition des dépenses de fonctionnement



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### d) Tableau des voyages et des sorties scolaires

Pour vote

- **Conférence MUN (KARMUN) MODEL UNITED NATIONS** du 18 au 21 janvier 2024 à Ljubljana (Slovénie) : **prise en charge du coût du voyage sur le budget établissement** (trajet en train et hébergement en auberge de jeunesse).
- **Jeux de la ZECO** : du 10 au 14 juin 2024 à Zurich : Equipe de 6 élèves du niveau 4<sup>ème</sup> : 3 garçons et 3 filles + 2 accompagnateurs. **Prise en charge des frais du voyage sur le budget du lycée Jean Renoir.**
- **Classe verte des CE2A et CPA à Mittenwald** du 06 au 8 mai 2024 : Les objectifs pédagogiques sont de développer l'autonomie et la responsabilisation, de favoriser l'entraide plutôt que l'émulation entre les élèves par une expérience sociale forte, un moment de vie collective partagé par l'ensemble des élèves. Apprendre à entretenir sa santé et à développer sa motricité par une activité physique.  

Participation des familles : **140 € pour les élèves de CP et 150 € pour les élèves de CE2.** La différence de tarifs s'explique par une différence d'activité selon le niveau. La prise en charge des frais des accompagnateurs est prise sur le budget du lycée Jean Renoir.
- **Voyage Jeunes Reporters** : Inauguration du Musée olympique à Garches du 12 au 15 mars 2024. Dans le cadre d'une collaboration pédagogique avec la section sportive Jeunes Organisateur du collège Henri Bergson de Garches (92), l'objectif de ce projet est de travailler sur les Jeux Olympiques de Munich en 1972 et produire différents supports (Affiches, vidéos, reportages) qui seront présentés et exposés au Musée Olympique du collège de Garches dont l'inauguration aura lieu le jeudi 14 mars en présence de nombreuses personnalités sportives et politiques. Les élèves de l'AS Jeunes Reporters vont travailler sur ce projet jusqu'en mars. Plusieurs visioconférences seront également organisées en amont avec la professeur d'allemand du collège Bergson pour une correspondance entre les élèves et une présentation orale de leur travail en allemand. **Prise en charge des frais du voyage sur le budget du lycée Jean Renoir pour une dizaine d'élèves.**
- **Voyage à Berlin** : du 28 avril au 02 mai 2024: **470 € par élève participant** et prise en charge des frais des accompagnateurs. Objectifs pédagogiques : à destination des élèves de Terminales spécialités géopolitique objectif de balayer l'ensemble du programme de l'année de terminale en spécialité, que ce soit pour les thèmes travaillés à l'écrit ou ceux abordés en vue du Grand Oral, à savoir : L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire ; faire la guerre, faire la paix Histoire et mémoires ; de nouveaux espaces de conquête ; identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques ; L'enjeu de la connaissance.
- Modification de lieu pour le voyage à Crozon des élèves de 5<sup>e</sup> du 3 au 8 juin 2024. Les élèves se rendront désormais à Pléneuf Val André



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### e) Bilan financier des voyages passés

Bilan du voyage à Crozon 2023 : le budget est équilibré pour un montant total de 24 244,69 € avec une participation de l'établissement de 44,69 €

## 4. Vie de l'établissement / Finances

### f) Dons divers

Sans objet

Pour vote

## 4. Vie de l'établissement / Finances

### g) Tableau des conventions entre le LJR et ses partenaires

Pour information

#### Conventions de mise à disposition de locaux dans le cadre des ateliers périscolaires

- Jean De Rocher : cuisine
- Agnès Lassalette : cuisine
- Romain Marteau : cuisine + jardin
- Géraldine Carubelli : activités artistiques
- Angelika Markhardt : activités artistiques
- Alix Dos Santos : anglais
- Matilde Tobon Restrepo : espagnol
- Tatiana Timkova : théâtre
- Géraldine Colomba : danse
- Nataliya Deyneka Dupriez : danse
- Linguado Capoeira : capoeira
- Babette Stahlberg : yoga
- Die Münchner Elche e.V. : sport divers

#### Conventions de mise à disposition des locaux du gymnase

- Die Münchner Elche e.V. (sept.-nov. 2023)

#### Conventions de mise à disposition de locaux (salle polyvalente, de motricité, de musique)

- Die Münchner Elche e.V.

#### Conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit

- Chorale Atout-Choeur e.V.
- Théâtre Jean Renoir e.V.
- Géraldine Colomba (cours de Pilate pour le personnel)
- Paroisse française (catéchisme)

## 4. Vie de l'établissement / Finances

### h) Mesure de carte scolaire

Pour vote

Lors du pré-CSA du 17 novembre 2023, l'AEFE a fait les propositions suivantes pour le Lycée français Jean Renoir de Munich, qui seront présentées au comité social d'administration du 12 décembre 2023 :

- Fermeture au **31 août 2024** des postes n°844 et n°11119 : Enseignants 1er degré
- Ouverture au **1er septembre 2024** d'un poste d'enseignant formateur du second degré en Philosophie interzones (ZECO-ZENOS)

## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

Pour information

### a) Date des examens et validation des dates des épreuves de CCF en EPS

#### Baccalauréat

##### Classes de 1<sup>ère</sup>

- Epreuve écrite de français : Lundi 3 juin 2024, de 8h à 12h

##### Classes de Terminale

- Epreuve écrite d'ABIBAC "Histoire-Géo" : mercredi 29 mai 2024 de 13h à 18h (d'habitude, l'épreuve d'ABIBAC "Allemand Langue et littérature" est la veille : en attente de confirmation)
- Epreuve écrite de philosophie : Mardi 4 juin 2024, de 8h à 12h
- Epreuves écrites de spécialités : Mercredi 5 juin et Jeudi 6 juin 2024, de 8h à 11h30 ou de 8h à 12h selon les spécialités

##### CCF (Contrôle en Cours de Formation) en EPS :

- Mardi 21 novembre 2023 ou jeudi 23 novembre 2023 : Épreuves : Musculation / Relais-Vitesse / Step / Football
- Mardi 6 février 2024 ou jeudi 8 février 2024 : Épreuves : Badminton / Musculation / Danse / Musculation
- Mardi 14 mai 2024 ou jeudi 16 mai 2024 : Épreuves : Demi-fond / Volley-ball / Ultimate / Relais-Vitesse
- Semaine de rattrapage du lundi 27 au vendredi 31 mai 2024

#### DNB

Les épreuves écrites auront lieu le lundi 10 et le mardi 11 juin 2024



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

### b) Les projets AEFE : semaine des lycées français du monde, année du sport, JIJ2024, concours photos

Pour information



Au cours du premier trimestre, de nombreuses actions, portées par les personnels ont eu lieu. Ci-après quelques informations



**Marathon de Munich** : 32 élèves de Sendling et 8 personnels des campus de Sendling et Giesing ont couru le marathon de Munich en relais.



**Course solidaire au primaire** : Les élèves ont couru pour une bonne cause. Une cérémonie de remise de chèque a lieu le 30/11 à Giesing en présence des deux associations. Les élèves, grâce à leurs parrains et marraines ont récolté plus de 18.000 euros au bénéfice de SOS Kinderdorf et de l'UNICEF.



#### CONCOURS PHOTO Zone d'Europe Centrale et Orientale

**LA ZONE D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AEFE ORGANISE UN CONCOURS DE PHOTOS OUVERT À TOUS LES ÉLÈVES DU CE2 À LA TERMINALE. LE CONCOURS SE DÉROULE DE SEPTEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2023**



**Le Lycée Jean Renoir candidat aux JIJ 2024 !**

Le dossier de candidature pour la deuxième participation du LJR aux JIJ 2024 à Athènes a été déposé. Les résultats des établissements sélectionnés seront annoncés courant décembre.



Pour valoriser encore mieux faire connaître le système éducatif français à l'étranger, chaque année depuis 2017, une Semaine des lycées français du monde se déroule fin novembre.

Cette année, la sixième édition s'est tenue du 28 novembre au 3 décembre 2023. Durant toute cette semaine, les enseignants du primaire et du secondaire ont proposé aux élèves des activités particulières.

Les photos pour le concours auront pour thème général "**Le sport scolaire**", avec un sous-thème distinct selon la tranche d'âge des élèves :

- "**Les couleurs du sport**" pour le cycle 3 (CM1, CM2 et 6èmes)
- "**Le sport au travers d'un cadre**" (le cadre peut être de toute nature et/ou forme) pour le cycle 4 (5èmes, 4èmes et 3èmes)
- "**La poésie du sport**" pour le lycée (2ndes, 1ères et Terminales)



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

### c) Stage en classe de seconde

Pour information

Les stages en entreprise des élèves de 2de auront lieu du 10 au 21 juin 2024. Les élèves peuvent choisir de vivre les deux semaines dans la même entreprise, ou de scinder les deux semaines pour découvrir deux lieux différents.

Il convient de privilégier les stages dans les pays germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse) ou en France.

La dernière semaine de juin 2024 seront organisés des entretiens en visio entre les élèves et des professeurs/des parents pour que les élèves aient l'occasion de partager leur vécu et de réfléchir sur leur expérience.

Madame Mallet-Seytre, professeure documentaliste, et Monsieur Puech, CPE, accompagnent les élèves pour la collecte des documents et des conventions nécessaires.

## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

### d) Agora Monde

Pour information

#### Dates importantes :

- Du 11 au 15 décembre 2023 : Salon virtuel d'orientation AEFÉ-Agora Monde
- Du 20 au 26 mai 2024 : Semaine ADN Développement durable

**Point sur le programme ADN-AEFÉ (échanges scolaires en Seconde) :** très nombreuses candidatures cette année 2023-2024, ce qui montre un engouement certain pour ce dispositif spécifique à l'AEFE.

Les candidats retenus se verront proposer un binôme par l'algorithme au courant du mois de janvier, lors d'un 1er et d'un 2ème tour. Les candidats retenus qui n'obtiendraient malgré tout pas de proposition de binôme pourront participer au 3ème tour, via le forum ADN-AEFÉ sur la plateforme Agora Monde.

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### a) Poste de chargé de communication du LJR

Depuis fin octobre, le LJR compte un nouveau chargé de communication. Il s'agit de Monsieur Martin LANGLAIS. La première lettre d'information du LJR est sortie fin novembre, pour la retrouver : [CLIQUER ICI](#)

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### b) Label Kita Elysée



Le 15 août dernier, le proviseur a adressé un courrier au réseau des Kita Elysée pour leur demander que la LJR obtienne le Label « Elysée – Kita ». En date du 4 octobre 2023, le LJR obtenait une réponse positive.

Pour retrouver le courrier : [CLIQUER ICI](#)

Une cérémonie de pose de la plaque aura prochainement lieu à Giesing, sur le site de la maternelle.

Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Élysée 2020 » ou «Élysée Kita » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France et de la langue française en Allemagne par un apprentissage précoce et une réflexion en amont sur la continuité du parcours. L'objectif est d'apporter une contribution constructive à une Europe du multilinguisme.

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### c) Label Umweltschule 2023 et projets 2024

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le LJR a obtenu le Label « Umweltschule » avec 3 étoiles. Distinction la plus élevée dans ce Label délivré par le ministère bavarois de l'éducation. Des remerciements sincères et appuyés sont adressés aux personnels impliqués dans ce projet et les très nombreux élèves pour leur engagement.

Pour cette année scolaire, les deux thèmes ont été retenus par les élèves et les personnels :

**„Thema 1: Maßnahmen zum Klimaschutz / zur Klimaanpassung – ökologische und soziale Verantwortung**

**Thema 2: Abfallreduzierung und -trennung, Reduzierung der Menge und der Umweltauswirkungen von Schulmaterialien“**



2023

### Auszeichnung

für das besondere Engagement in der Schulentwicklung  
unter dem Leitbild Bildung für nachhaltige Entwicklung

mit 3 Sternen

Lycée Jean Renoir Gymnasium München



Thorsten Glauber  
Staatsminister  
Bayerisches Staatsministerium  
für Umwelt und Verbraucherschutz  
gefördert durch  
Bayerisches Staatsministerium für  
Umwelt und Verbraucherschutz



Prof. Dr. Michael Piazzolo  
Staatsminister  
Bayerisches Staatsministerium  
für Umwelt und Kultur  
Bayerisches Staatsministerium für  
Umwelt und Kultur



Dr. Norbert Schäffer  
Vorstandsvorsitzender  
Landesbund für Vogel- und Naturschutz in Bayern e.V.  
LBV



Robert Lorenz  
Epo-Schule National Operator  
Deutsche Gesellschaft für Umweltpädagogik e.V.



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

Pour information

### d) Certificat de Condition d'Exercice

Le lycée dispose de 3 formateurs PSC1. Avant de pouvoir lancer les formations en interne, il fallait que le LJR obtienne le CCE (Certificat de Condition d'Exercice). Cette autorisation a été délivrée le 10 février 2023. Pour retrouver le courrier : [CLIQUEZ ICI](#)

Comme le précise le courrier : « L'agence pour l'enseignement français à l'étranger certifie que le lycée français Jean Renoir de Munich (Allemagne) peut assurer sur le territoire de sa compétence administrative et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les formations aux unités d'enseignements suivantes :

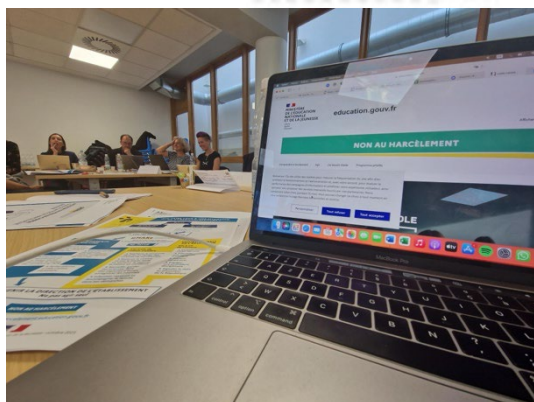
- Prévention et secours civiques de niveau 1
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent

En application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 19 août 2019 précité, le présent certificat de condition d'exercice est valable pour la période : du 10 février 2023 au 10 février 2025 inclus. »

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

Pour information

### e) Plan de prévention du harcèlement (actions et formations)



#### Tout sur le projet pHARe : [Cliquez ICI](#)

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

L'objectif est de former les équipes à mettre en place le programme pHARe au sein du Lycée Jean Renoir : → en sachant repérer les situations de harcèlement → en formant et en accompagnant des élèves ambassadeurs → en s'entraînant à la tenue d'entretiens avec les élèves ou les parents → et en élaborant un protocole établissement pour lutter contre le harcèlement entre élèves.

Par ailleurs, tout au long de la semaine du 27 novembre, une action de prévention harcèlement et cyberharcèlement a eu lieu pour tous les élèves de CM2, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Le LJR a fait appel à une association venue de Strasbourg : <https://www.astu.fr/>



Pour le LJR, ce sont 8 personnels (4 au primaire et 4 au secondaire) qui seront formés tout au long de l'année (3 X 2 jours de formation) pour que le projet pHARe soit pleinement opérationnel à la rentrée 2024.



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### f) Bilan des portes ouvertes du 18 novembre 2023

Pour information

Près de 100 familles sont venues visiter le site de Giesing. Cela représente une augmentation de 100% par rapport à l'an passé à cette même date. Notre stratégie publicitaire, s'appuyant sur tous les vecteurs de communication (réseaux sociaux, sites internet, partenaires, affichages, distribution de flyers) a permis de toucher un public plus large.

#### Centres d'intérêt des visiteurs

- **Maternelle** : Programme pédagogique combinant les approches française et allemande, tandem franco-allemand (et début du parcours langue) , horaires d'accueil, TPS.
- **Classe de CP** : Emploi du temps, apprentissage bilingue de la lecture/écriture, utilisation du numérique.
- **Équipement numérique** : Présence des TBI dans toutes les classes, salles informatiques.
- **Parcours Langues** : Au-delà du CM2 et l'enseignement de l'anglais au primaire.
- **Inclusion et Différenciation Pédagogique** : Accueil des EBEP et élèves différents, différenciation pédagogique, présence d'un enseignant spécialisé.
- **Vie Scolaire et Périscolaire** : Offre périscolaire, concept Ganztagschule, présence d'un service « Vie de l'Elève ».
- **Espaces Spécifiques** : BCD bilingue, salles de musique, cuisine pédagogique.
- **Services Pratiques** : Transport scolaire, sorties/voyages scolaires.



Prochaine Journée Portes Ouvertes  
Samedi 3 février 2024

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

Pour information

### g) Point étape sur le « Schutzkonzept »

Le Schutzkonzept décrit toutes les mesures que met en place une Kita pour une meilleure protection de l'enfant contre toute forme de maltraitance infantile, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle, qu'il s'agisse de négligence ou de mauvais traitement.

Le concept s'appuie sur le droit des enfants (§8a SGB VIII), notamment le droit à la protection, au développement personnel et à la participation. Il permet de se pencher sur les thèmes de pouvoir et d'abus, de repérer les signaux d'alerte et de définir des procédures appropriées en cas de risques ou de danger avéré.

La présentation d'un Schutzkonzept aux autorités locales est désormais pour toute Kita une condition préalable à l'obtention de l'autorisation d'exercer (Betriebserlaubnis- § 45 SGB VIII).

Le mercredi 22 novembre 2023, journée sans élèves, les équipes de maternelle ont bénéficié d'une formation animée par deux référentes de la ville de Munich et destinée à l'analyse de risques et à l'identification de situations, contextes, comportements préoccupants en lien avec la maltraitance infantile.

Le Schutzkonzept est en cours de validation par la ville de Munich.

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

Pour information

### h) Accueil des élèves de moins de 3 ans : bilan et perspective

Dès cette année, nous avons accueilli quelques enfants de moins de trois ans dans des classes doubles (TPS / PS) à effectifs réduits. Nous avons adapté les salles de classe (jeux et mobilier) et avons mis en place un coin "change" adapté aux tout-petits .

Nous avons renforcé notre équipe avec un personnel dédié et qualifié

Nos perspectives : Renforcement des activités spécifiques / formation des personnels / Adaptation des espaces extérieurs et aménagements supplémentaires (toilettes / salles de sieste ..)

Bien que dans les textes, l'âge légal d'entrée au Kindergarten soit fixé à 3 ans révolus, une latitude est donnée aux Kita pour permettre l'accueil d'enfants âgés de 2 ans et 10 mois. Face au nombre croissant de demandes d'inscription dès l'âge de 2 ans constaté lors des campagnes d'inscription de ces deux dernières années, une étude est en cours sur la faisabilité de l'accueil d'enfants dès 2 ans. Cette étude s'appuie sur les textes bavarois et comprend un chiffrage des investissements nécessaires à l'organisation d'un groupe-crèche (Krippengruppe), une évaluation des moyens, un concept organisationnel et un concept pédagogique pour les 2-3 ans.

Si la ville de Munich a cette année, au regard du manque crucial de places en crèche, autorisé exceptionnellement l'accueil de 2 enfants de 2 ans et 6 mois, il sera nécessaire de déposer un dossier auprès des autorités locales pour obtenir l'autorisation d'accueillir davantage et de façon régulière des enfants dès l'âge de 2 ans.



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

Pour information

### i) Rénovation du Gymnase

La mairie de Munich a délivré le permis de construire pour les travaux de rénovation du gymnase. Suite à la délégation de signature reçue de la part de Madame La Directrice de l'AEFE, le proviseur a signé le marché de travaux enclenchant la phase de lancement de la rénovation du gymnase. A cet effet, au retour des congés de fin d'année, l'architecte viendra présenter à la communauté éducative les travaux prévus ainsi que le phasage de cette opération.

## 7. Vie de l'établissement / Sécurité

Pour information

### a) Bilan des exercices de sécurité du 1er trimestre

Le lycée Jean Renoir a organisé des exercices réglementaires obligatoires d'évacuation incendie et d'attentats intrusion. Les exercices se sont très bien déroulés. Les temps d'évacuation sont satisfaisants et les comportements des usagers bien adaptés. Cependant, plusieurs axes d'amélioration ont été définis :

- Système d'alerte pour le déclenchement du PPMS : en lien avec les services de l'agence, un dossier de demande de subvention sera déposé pour équiper à terme chaque site d'un dispositif d'alerte pour le PPMS
- Nécessité d'aménager des espaces d'attente sécurisés à chaque étage pour l'accueil d'élèves ayant des difficultés de déplacement et donc d'évacuation par les escaliers et mise en place d'un protocole spécifique

## 7. Vie de l'établissement / Sécurité

Pour information

### b) Mise à jour du PPMS

Comme chaque année, le lycée Jean Renoir procède à la mise à jour de ses Plans de prévention et de mise en sûreté qui sont ensuite transmis à l'AEFE ainsi qu'au poste diplomatique.

L'établissement réunira une commission hygiène et sécurité pour faire le point sur ce dossier ainsi que sur les évolutions des dispositifs.

## 7. Vie de l'établissement / Sécurité

Pour information

### c) Missions AEFE et Ambassade

**Mission ambassade** : vendredi 15 décembre à 10h00. Le numéro 2 de l'ambassade de France en Allemagne, en charge de la sécurité pour toutes les entreprises françaises en Allemagne sera présent au LJR pour une visite des locaux vendredi 15/12

**Mission AEFE** : au retour des congés de fin d'année, une mission sécurité et immobilière se déroulera au LJR. Il s'agira de budgéter les travaux nécessaires pour rénover totalement les systèmes d'alerte PPMS du site de Giesing et du site de Sendling.



## 8. Vie de l'établissement / Questions diverses

Pour information

